



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1329

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 15 juin 2026, le Règlement numéro 1329 modifiant la limite de vitesse sur une partie du boulevard Taché Ouest.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1329 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny